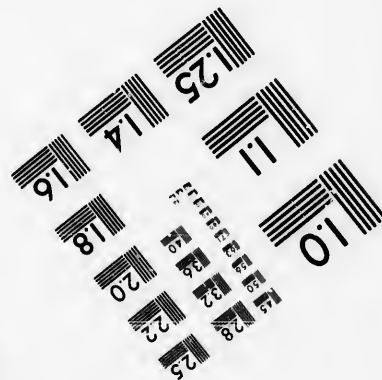
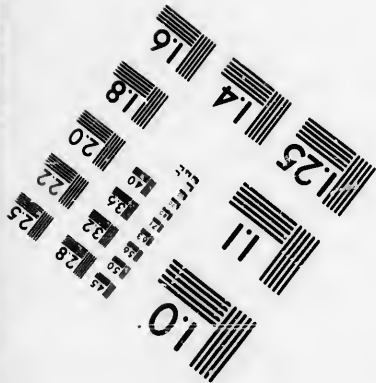
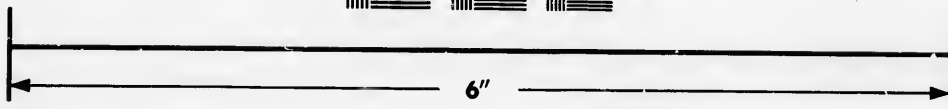
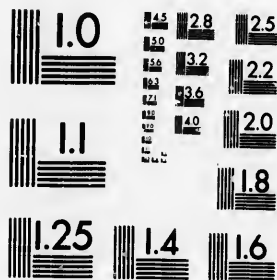


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (M7-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1986**





I. Retraites.

II. Pèlerinage

III. Lettre du C

IV. Denier de S

V. Petit manu

VI. Mandement

MONSIEUR,

La retraite e  
mardi le 21 ao  
le 28 du même  
autres prêtres  
l'Archevêché r  
mardi matin le

Voir la Circ

(No. 119.)

Circulaire au clergé.

} ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,  
25 avril 1883.

- I. Retraites.
- II. Pèlerinages.
- III. Lettre du Cardinal Monaco-Lavaletta au sujet des reliques.
- IV. Denier de Saint Pierre pour 1882.
- V. Petit manuel du jeune médecin catholique.
- VI. Mandement et quête en faveur des écoles du Nord-Ouest.

MONSIEUR,

I.

La retraite de MM. les Curés s'ouvrira au Séminaire mardi le 21 août au soir pour se terminer mardi matin le 28 du même mois. Celle de MM. les Vicaires et autres prêtres obligés à l'examen annuel, s'ouvrira à l'Archevêché mardi soir 4 septembre pour se terminer mardi matin le 11 du même mois.

Voir la Circulaire No. 112 du 23 mai 1882.



“ nouveau témoignage de respect et d'affection de la part des fidèles canadiens envers le Saint Siège, et qu'il accorde avec effusion de cœur la bénédiction apostolique à Votre Grandeur et à tous ceux qui ont pris part à cette offrande.”

MM. les Curés voudront bien informer les fidèles de cette bénédiction que leur envoie le Saint Père et profiter de cette occasion pour les engager à prier pour lui et pour la Sainte Eglise, aujourd'hui en butte à de si cruelles persécutions. Je les invite à donner en même temps aux fidèles une instruction sur cette œuvre de piété filiale et éminemment catholique.

## V.

J'envoie avec la présente à chaque curé deux exemplaires d'une feuille intitulée : *Petit manuel du jeune médecin catholique*. C'est un résumé de ce que la théologie enseigne sur les devoirs du médecin catholique, non seulement dans le traité des *Etats particuliers*, mais aussi dans ceux des *Actes humains*, du *Décatalogue*, des *Préceptes de l'Eglise*, des *Sacrements en général* et de celui du *Baptême* en particulier. On insiste surtout sur les questions *quand et comment il faut baptiser*. Ce dernier article vous aidera à instruire les sages-femmes de leurs devoirs, comme le veut l'Appendice au rituel, p. 166. La question 75 de votre rapport annuel doit vous rappeler chaque année vos obligations à ce sujet. Vous pourrez aussi passer cette feuille aux médecins qui sont dans votre paroisse.

## VI.

Vous recevrez avec la présente le mandement collectif du 3 avril en faveur des écoles du Nord-Ouest.



D'après le dispositif la quête doit se faire régulièrement le jour de la Pentecôte et le mandement ou l'annonce doit être lu le dimanche qui précède. Si des circonstances particulières donnent lieu de penser que dans quelque paroisse il vaudrait mieux remettre la quête à une autre époque, Monsieur le Curé devra obtenir une permission spéciale. La petite annonce destinée à remplacer la lecture du mandement en 1884 et les années suivantes, doit être collée immédiatement dans l'Appendice.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

✠ E.-A. ARCH. DE QUEBEC.

ment  
once  
con-  
dans  
ête à  
c une  
rem-  
nnées  
'Ap-

ncère

EC.

